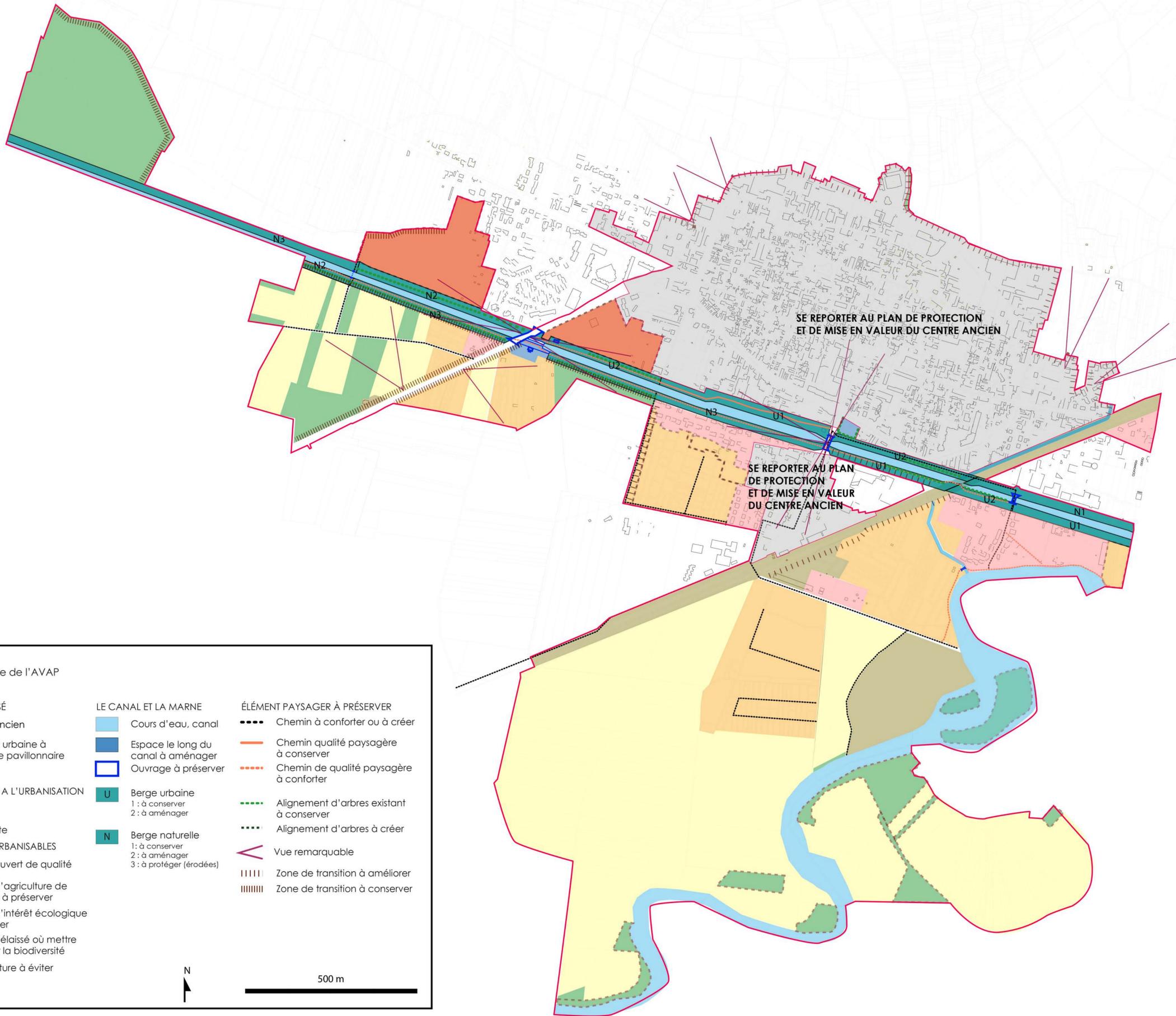


LÉGENDE		
<b>DÉLIMITATION</b>	■ BÂTI PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES	<b>MUR DE CLÔTURE À CONSERVER</b>
▬ LIMITE DU PÉRIMÈTRE DE L'AVAP	■ BÂTI D'INTÉRÊT ARCHITECTURAL À CONSERVER	▬ MUR HAUT OU MUR BAHUT + GRILLE
▬ LIMITE DU SECTEUR CENTRE ANCIEN DE L'AVAP	▨ ÉDIFICE PUBLIC	<b>PLANTATION D'ALIGNEMENT À CONFORTEUR</b>
<b>ESPACE PUBLIC À METTRE EN VALEUR</b>	■ MAISON VIGNERONNE À COUR ET DÉPENDANCES	▬ ALIGNEMENT D'ARBRES
▬ SENTE RURALE OU RUELLÉ URBAINE	■ MAISON UNIFAMILIALE D'ORIGINE RURALE ET DÉPENDANCES	
▬ COUR COMMUNE PUBLIQUE OU IMPASSE	■ MAISON DE NEGOCÉ	
<b>ESPACE PRIVATIF À CONSERVER</b>	■ BÂTI FONCTIONNEL (VENDANGEOIR)	
■ JARDIN REMARQUABLE	■ CITE DE MAISONS OUVRIÈRES	
■ GRAND JARDIN ARBORE	■ MAISON DE VILLE	
■ JARDIN EN COEUR D'LOT OU FOND DE PARCELLE	■ VILLA, PAVILLON OU MAISON DE MÂTRE	
■ COUR PRIVATIVE INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE	■ IMMEUBLE DE RAPPORT	
▬ VIGNE		

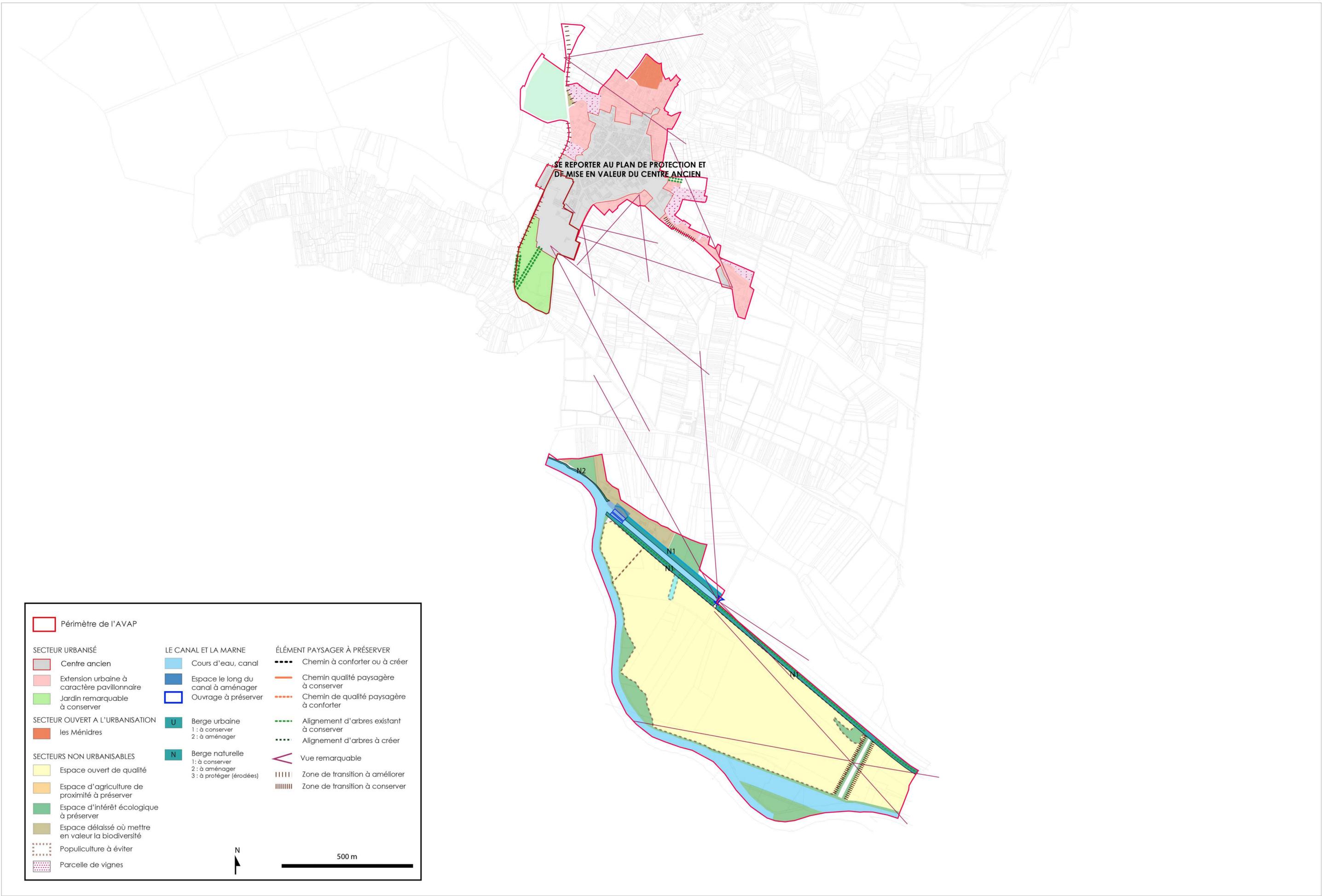


200 m



Périmètre de l'AVAP		
<b>SECTEUR URBANISÉ</b>	<b>LE CANAL ET LA MARNE</b>	<b>ÉLÉMENT PAYSAGER À PRÉSERVER</b>
Centre ancien	Cours d'eau, canal	Chemin à conforter ou à créer
Extension urbaine à caractère pavillonnaire	Espace le long du canal à aménager	Chemin qualité paysagère à conserver
<b>SECTEUR OUVERT A L'URBANISATION</b>	Ouvrage à préserver	Chemin de qualité paysagère à conforter
la Noue	Berge urbaine 1 : à conserver 2 : à aménager	Alignement d'arbres existant à conserver
Planchette	Berge naturelle 1 : à conserver 2 : à aménager 3 : à protéger (érodées)	Alignement d'arbres à créer
<b>SECTEURS NON URBANISABLES</b>		Vue remarquable
Espace ouvert de qualité		Zone de transition à améliorer
Espace d'agriculture de proximité à préserver		Zone de transition à conserver
Espace d'intérêt écologique à préserver		
Espace délaissé où mettre en valeur la biodiversité		
Populiculture à éviter		

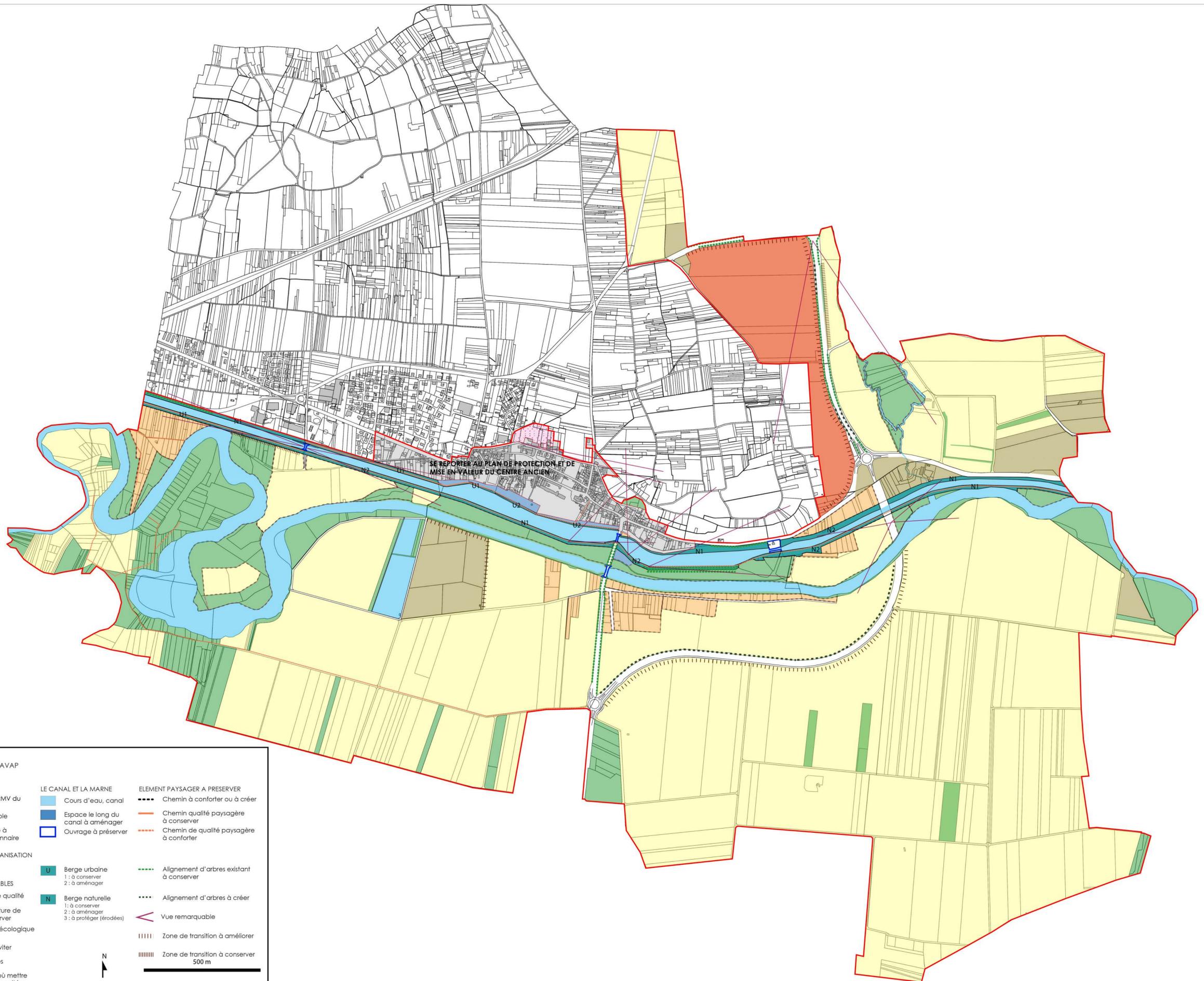
N  
  
 500 m



SE REPORTER AU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU CENTRE ANCIEN

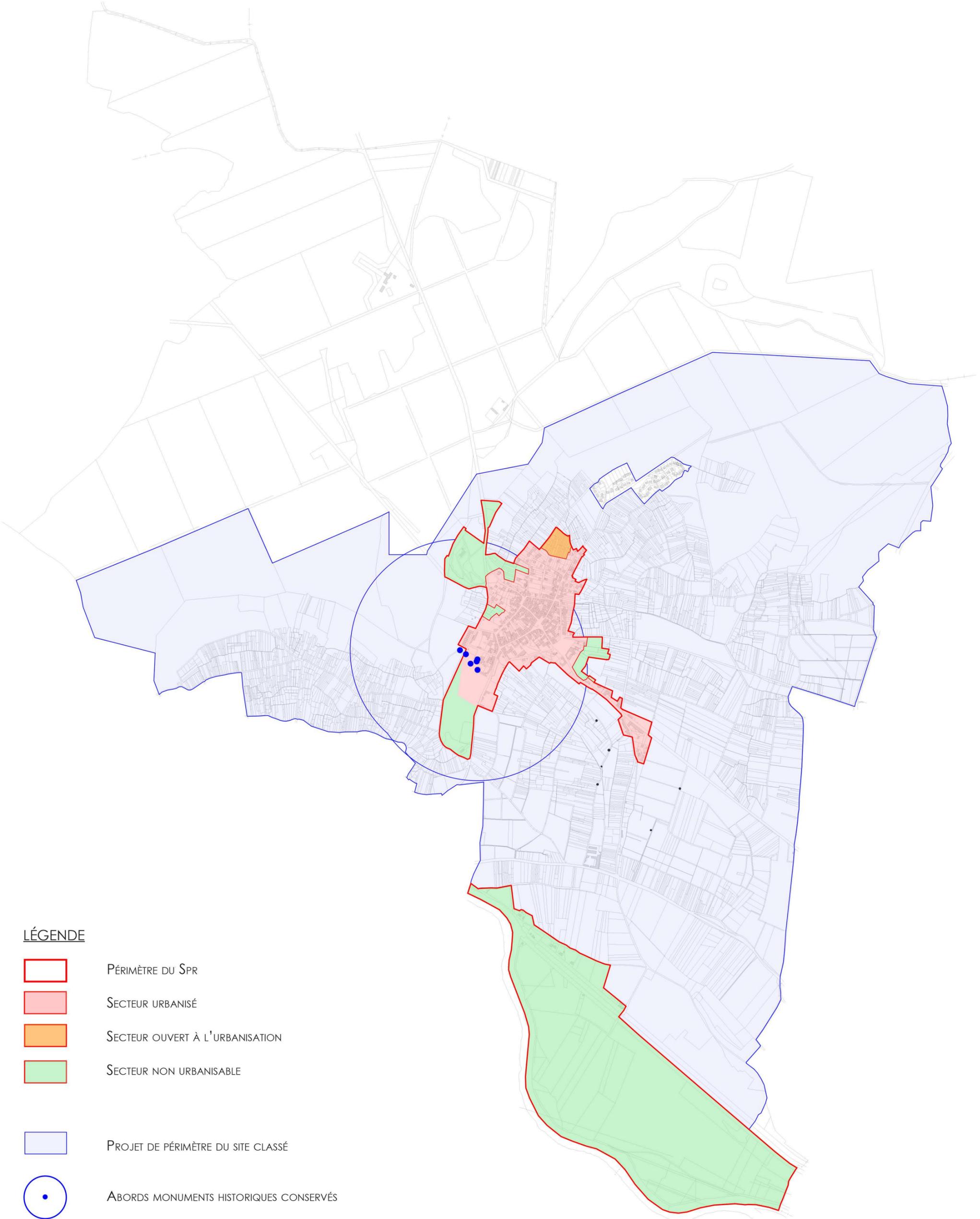
Périmètre de l'AVAP		
<b>SECTEUR URBANISÉ</b>	<b>LE CANAL ET LA MARNE</b>	<b>ÉLÉMENT PAYSAGER À PRÉSERVER</b>
Centre ancien	Cours d'eau, canal	Chemin à conforter ou à créer
Extension urbaine à caractère pavillonnaire	Espace le long du canal à aménager	Chemin qualité paysagère à conserver
Jardin remarquable à conserver	Ouvrage à préserver	Chemin de qualité paysagère à conforter
<b>SECTEUR OUVERT À L'URBANISATION</b>	Berge urbaine 1 : à conserver 2 : à aménager	Alignement d'arbres existant à conserver
les Ménidres	Berge naturelle 1 : à conserver 2 : à aménager 3 : à protéger (érosées)	Alignement d'arbres à créer
<b>SECTEURS NON URBANISABLES</b>		Vue remarquable
Espace ouvert de qualité		Zone de transition à améliorer
Espace d'agriculture de proximité à préserver		Zone de transition à conserver
Espace d'intérêt écologique à préserver		
Espace délaissé où mettre en valeur la biodiversité		
Populiculture à éviter		
Parcelle de vignes		





Périmètre de l'AVAP		
<b>SECTEUR URBANISE</b>	<b>LE CANAL ET LA MARNE</b>	<b>ELEMENT PAYSAGER A PRESERVER</b>
Se reporter au PPMV du centre ancien	Cours d'eau, canal	Chemin à conforter ou à créer
Jardin remarquable	Espace le long du canal à aménager	Chemin qualité paysagère à conserver
Extension urbaine à caractère pavillonnaire	Ouvrage à préserver	Chemin de qualité paysagère à conforter
<b>SECTEUR OUVERT A L'URBANISATION</b>	Berge urbaine 1 : à conserver 2 : à aménager	Alignement d'arbres existant à conserver
le Trouilly	Berge naturelle 1 : à conserver 2 : à aménager 3 : à protéger (érodées)	Alignement d'arbres à créer
<b>SECTEURS NON URBANISABLES</b>		Vue remarquable
Espace ouvert de qualité		Zone de transition à améliorer
Espace d'agriculture de proximité à préserver		Zone de transition à conserver
Espace d'intérêt écologique à préserver		
Populiculture à éviter		
Parcelle de vignes		
Espace délaissé où mettre en valeur la biodiversité		

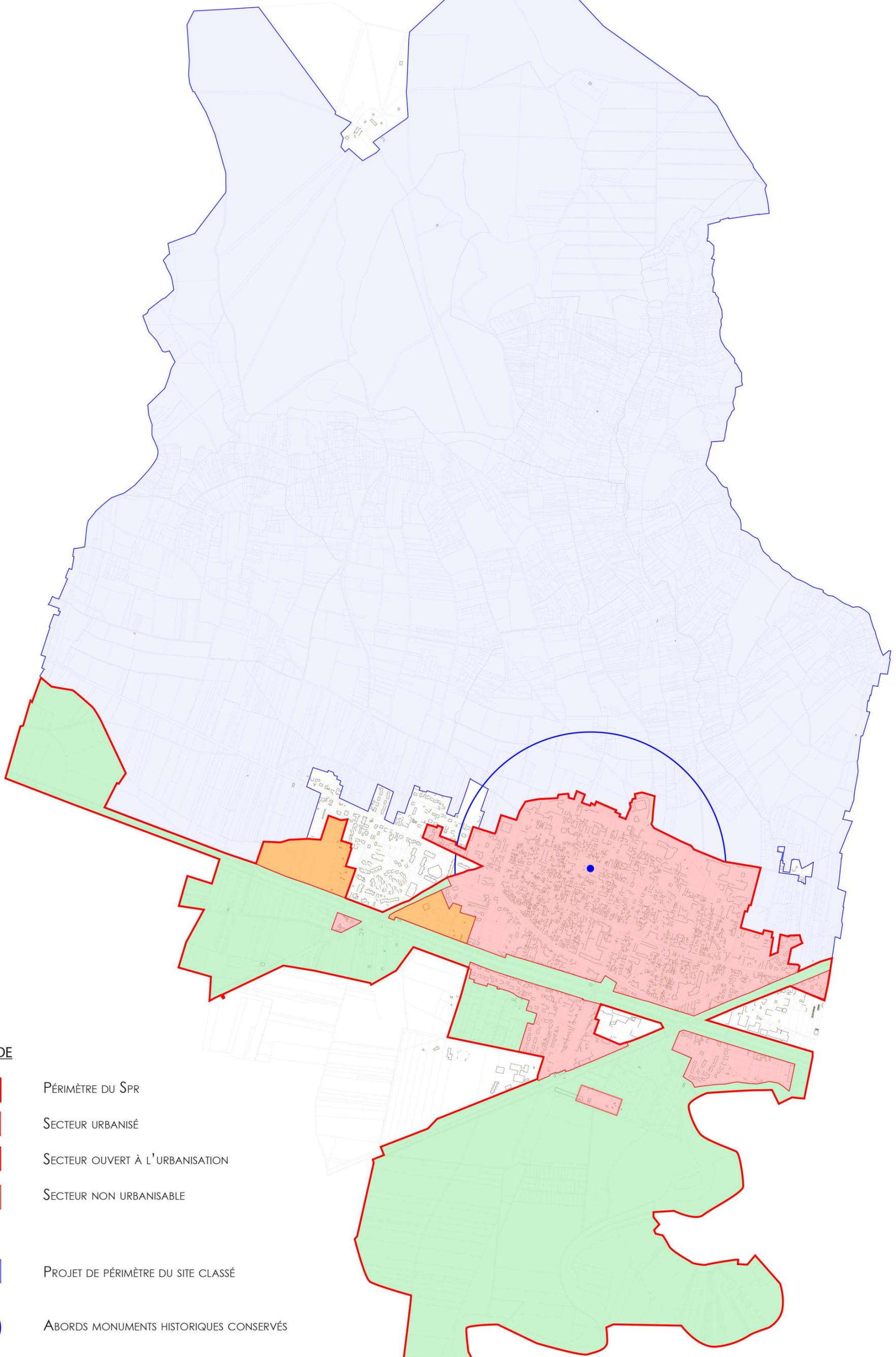




**LÉGENDE**

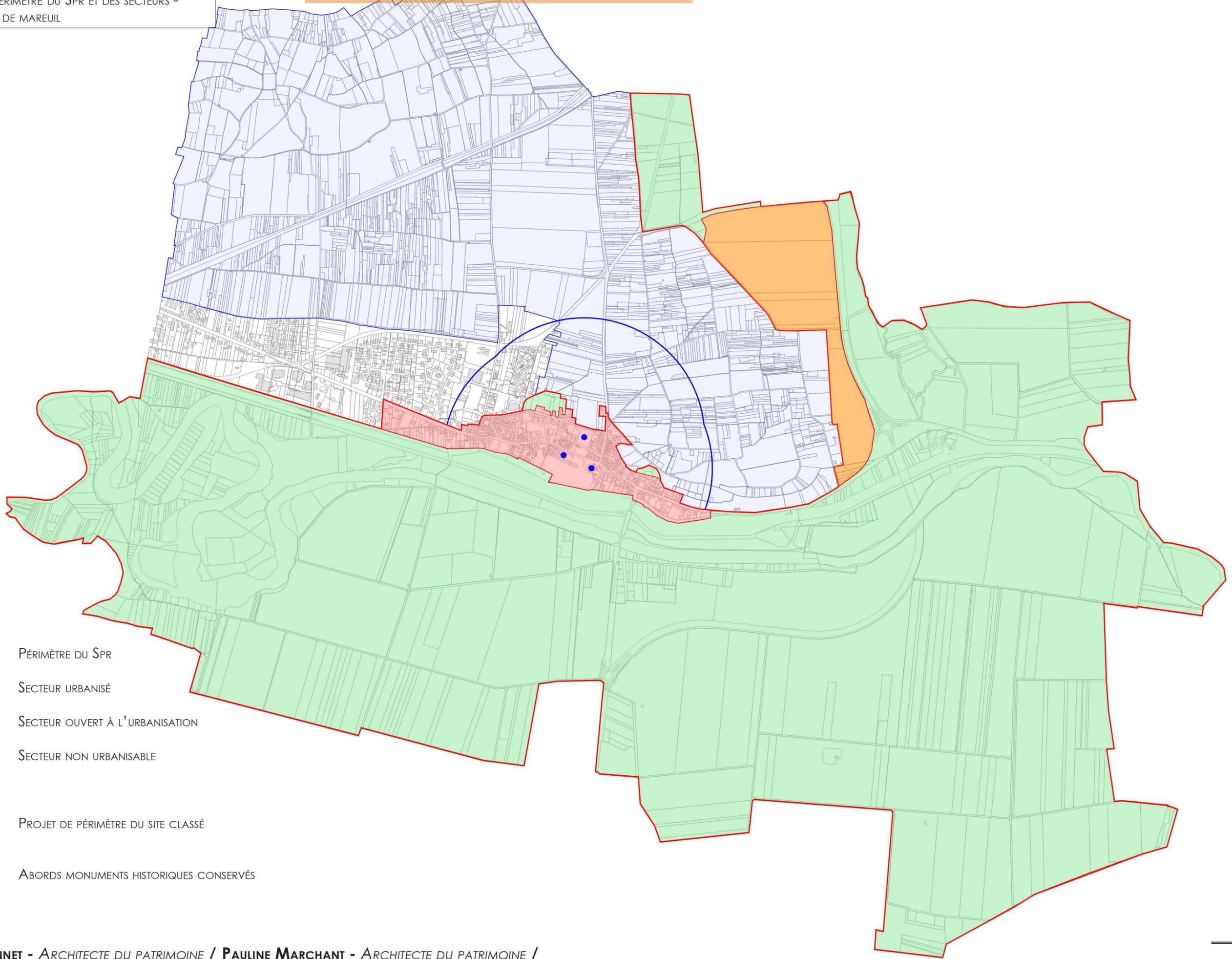
-  PÉRIMÈTRE DU SPR
-  SECTEUR URBANISÉ
-  SECTEUR OUVERT À L'URBANISATION
-  SECTEUR NON URBANISABLE
-  PROJET DE PÉRIMÈTRE DU SITE CLASSÉ
-  ABORDS MONUMENTS HISTORIQUES CONSERVÉS

400 m



**LÉGENDE**

-  PÉRIMÈTRE DU SPR
-  SECTEUR URBANISÉ
-  SECTEUR OUVERT À L'URBANISATION
-  SECTEUR NON URBANISABLE
  
-  PROJET DE PÉRIMÈTRE DU SITE CLASSÉ
  
-  ABORDS MONUMENTS HISTORIQUES CONSERVÉS

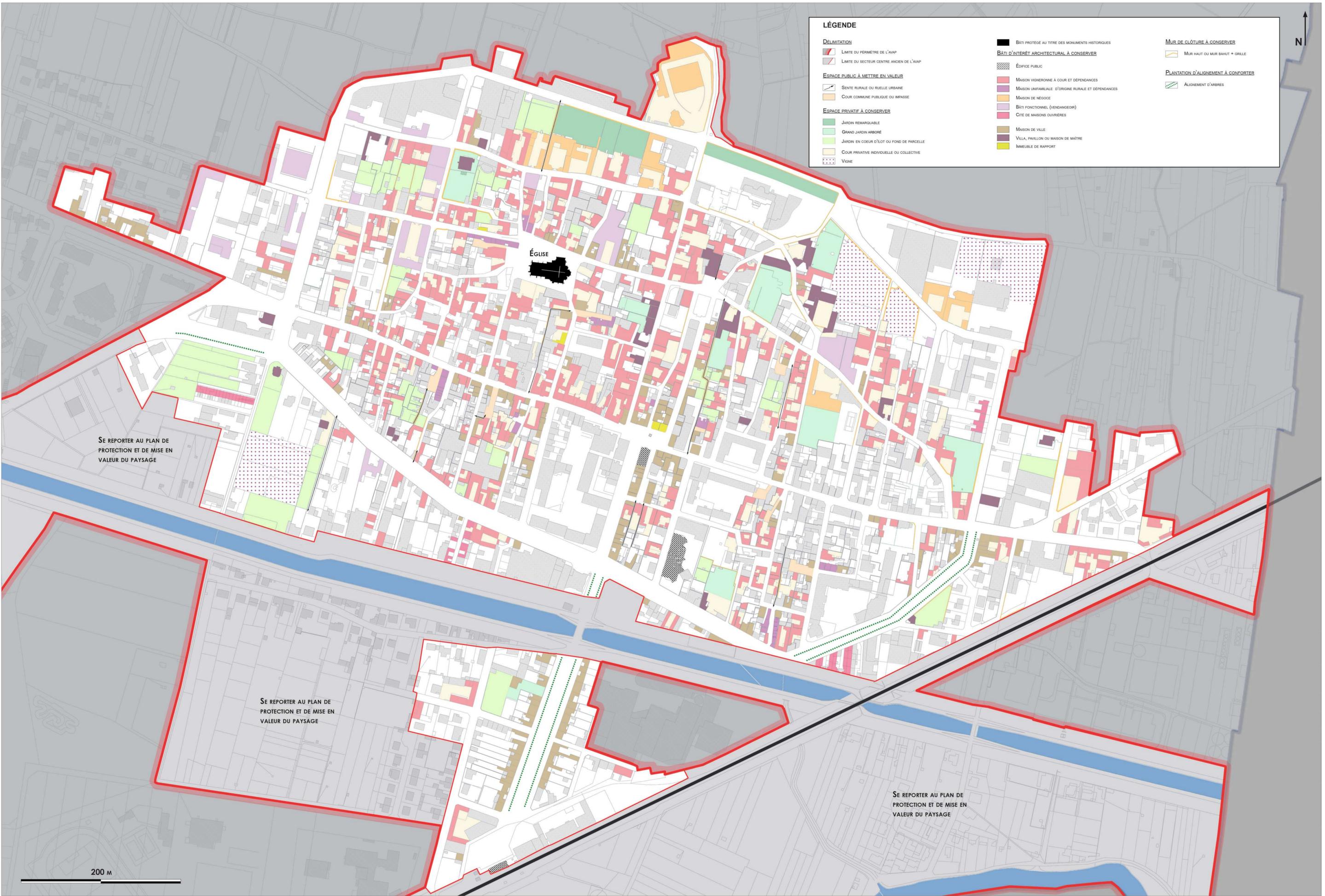


LÉGENDE

-  PÉRIMÈTRE DU SPR
-  SECTEUR URBANISÉ
-  SECTEUR OUVERT À L'URBANISATION
-  SECTEUR NON URBANISABLE
  
-  PROJET DE PÉRIMÈTRE DU SITE CLASSÉ
-  ABORDS MONUMENTS HISTORIQUES CONSERVÉS

400 m





LÉGENDE		
<b>DÉLIMITATION</b>	■ BÂTI PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES	<b>MUR DE CLÔTURE À CONSERVER</b>
▬ LIMITE DU PÉRIMÈTRE DE L'AVAP	<b>BÂTI D'INTÉRÊT ARCHITECTURAL À CONSERVER</b>	▬ MUR HAUT OU MUR BAHUT + GRILLE
▬ LIMITE DU SECTEUR CENTRE ANCIEN DE L'AVAP	▨ ÉDIFICE PUBLIC	<b>PLANTATION D'ALIGNEMENT À CONFORTEUR</b>
<b>ESPACE PUBLIC À METTRE EN VALEUR</b>	■ MAISON VIGNERONNE À COUR ET DÉPENDANCES	▬ ALIGNEMENT D'ARBRES
▬ SENTE RURALE OU RUEILLE URBAINE	■ MAISON UNIFAMILIALE D'ORIGINE RURALE ET DÉPENDANCES	
▬ COUR COMMUNE PUBLIQUE OU IMPASSE	■ MAISON DE NEGOCÉ	
<b>ESPACE PRIVATIF À CONSERVER</b>	■ BÂTI FONCTIONNEL (VENDANGEOIR)	
■ JARDIN REMARQUABLE	■ CITE DE MAISONS OUVRIÈRES	
■ GRAND JARDIN ARBORE	■ MAISON DE VILLE	
■ JARDIN EN COEUR D'LOT OU FOND DE PARCELLE	■ VILLA, PAVILLON OU MAISON DE MÂTRE	
■ COUR PRIVATIVE INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE	■ IMMEUBLE DE RAPPORT	
▬ VIGNE		

SE REPORTER AU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PAYSAGE

SE REPORTER AU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PAYSAGE

SE REPORTER AU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PAYSAGE

200 M

**LÉGENDE**

**DÉLIMITATION**

- Limite du périmètre de l'AVAP
- Limite du secteur centre ancien de l'AVAP

**ESPACE PUBLIC À METTRE EN VALEUR**

- Sente rurale ou ruelle urbaine

**ESPACE PRIVATIF À CONSERVER**

- Jardin remarquable
- Grand jardin arboré
- Jardin en cœur d'îlot ou fond de parcelle
- Cour privative individuelle ou collective

**BÂTI PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES**

**BÂTI D'INTÉRÊT ARCHITECTURAL À CONSERVER**

- Édifice public
- Maison vigneronne à cour et dépendances
- Maison unifamiliale d'origine rurale et dépendances
- Cité de maisons ouvrières
- Maison de ville
- Villa, pavillon ou maison de maître

**MUR DE CLÔTURE À CONSERVER**

- Mur haut ou mur bahut + grille

**PLANTATION D'ALIGNEMENT À CONFORTER**

- Alignement d'arbres

